

Information sharing for agriculture and agri-food sector representatives – July 7, 2025 / Partage d'informations pour les représentants du secteur agricole et agroalimentaire – le 7 juillet 2025

******* *Le français suit* *******

Agriculture and Agri-Food Canada's (AAFC) Industry Engagement Division is pleased to share with you updates of general interest to the agriculture and agri-food sector. We ask you to share this information in your networks and please continue to consult the [AAFC website](#) regularly for updates.

1. Temporary Foreign Worker (TFW) Program

1. Annual Update of the Wage Thresholds

Employment and Social Development Canada (ESDC) is sharing information on the annual update of the wage thresholds by province and territory as part of the Temporary Foreign Worker Program

(TFW Program).

The updated [wage thresholds by province and territory for 2025](#) are available on the TFW Program website and took effect on June 27, 2025.

As of June 27, 2025, employers must submit their Labour Market Impact Assessment (LMIA) application under the appropriate stream using the updated wage threshold and ensure that they comply with the requirements specific to the applicable program stream. Employers should also note that the [LMIA Online portal](#) was also updated on June 27, 2025.

The TFW Program uses wage data from the *Labour Force Survey* conducted by Statistics Canada to establish wage thresholds by province and territory. The [wage threshold by province and territory](#) table is updated once a year.

The wage threshold is used to determine whether an LMIA application should be processed under the low-wage or high-wage stream of the TFW Program.

Employers must submit an LMIA application under the [low-wage stream](#) if the wage offered to the worker is below the provincial or territorial wage threshold. Similarly, an application must be made under the [high-wage stream](#) if the wage offered is equal to or above the threshold.

As a reminder, each TFW Program stream has specific requirements and responsibilities for employers, such as recruitment efforts, employment duration and the provision of housing and transportation. These requirements are designed to address the labour market impacts of hiring temporary foreign workers in certain occupations and industries.

You are encouraged to share this communication throughout your respective networks, and with any colleagues or partners who may need to be aware of this information.

If you have questions on the TFW Program, please visit [Canada.ca](#) or reach out to the [Employer Contact Centre](#).

2. Extension and end of temporary suspension of the minimum advertising requirements in Primary Agriculture

Effective January 1, 2026, the Government of Canada will reinstate the requirement for employers to provide proof of advertising when submitting a Labour Market Impact Assessment (LMIA) application to hire temporary foreign workers for primary agriculture positions under the Temporary Foreign Worker Program (TFW Program).

To ensure a transition, the temporary suspension of the minimum advertising requirements for [positions in primary agriculture](#) will be extended beyond June 30, 2025, until December 31, 2025. This means that employers are not required to provide proof of advertisement with their LMIA application submitted up to December 31, 2025.

Employers are expected to continue efforts to recruit Canadians and permanent residents, including members of underrepresented groups in the labour market, such as:

1. vulnerable youth,
2. Indigenous peoples,
3. newcomers to Canada,
4. persons with disabilities, and
5. asylum seekers with valid work permits.

For inspection purposes, employers must continue to retain records that document evidence of their recruitment efforts.

You are encouraged to share this communication throughout your respective networks, and with any colleagues or peers who may need to be aware of this information. If you have questions on the TFW Program, please visit Canada.ca or reach out to the [Employer Contact Centre](#).

2. Bill C-5 One Canadian Economy

Bill C-5, the [*One Canadian Economy: An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act*](#), received Royal Assent on June 26, 2025. There are many provisions in this Bil that are of interest to the agriculture and agri-food sector. The Department is planning to host a call with the sector this week to discuss the potential implications for the agriculture and agri-food sector. Further details on the call will be shared shortly. The session will start with a government update, followed by a Question-and-Answer period as time permits.

3. Competition Bureau issues final guidelines regarding environmental claims

The [Competition Bureau has issued the final guidelines on environmental claims](#) (i.e. Greenwashing provisions).

4. AgriScience Program: Open intake for innovative agriculture and agri-food R&D projects

The AgriScience program continues to accept applications for cost-shared funding to support pre-commercial applied science and R&D projects aimed at finding innovative solutions to challenges faced by the Canadian agriculture and agri-food sector. Examples

of the types of projects approved under the program include the development of AI-driven tools for the precise timing of fungicide applications; the design of energy-efficient solar greenhouses for Northern communities; sustainable generation of CO₂ for use in vertical farms through mushroom cultivation; and pioneering a method of producing high value proteins (recombinant human lactoferrin) in food grade soybeans for the nutraceutical and pharmaceutical markets.

Potential projects must be completed by **March 31, 2028**. Interested parties can view the [Program Factsheet](#) or email the program at aaafc.agriscienceprogram-programmeagri-science.aac@agr.gc.ca for more information about the fit of projects within program parameters.

5. **Summary of Sector Engagement Table (SET) activities and upcoming meetings**

The [summary attached](#) is meant to provide an overview of the activities of the Tables and next steps for the month of June 2025. Please visit this [link](#) for more information on the SETs, meeting updates and membership.

We encourage you to share your comments and questions in writing through the AAFC Roundtable account aaafc.roundtable-tableronde.aac@agr.gc.ca.

Industry Engagement Division

Agriculture and Agri-Food Canada
Government of Canada

La Division de l'engagement de l'industrie d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est heureuse de partager avec vous des mises à jour d'intérêt général pour le secteur agricole et agroalimentaire. Nous vous demandons de partager cette information dans vos réseaux et de continuer à consulter régulièrement le [site d'AAC](#) pour les mises à jour.

1. **Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET)**

3. **Mise à jour annuelle des seuils salariaux**

Emploi et Développement social Canada (ESDC) vous donne des renseignements au sujet de la mise à jour annuelle des seuils salariaux par province et territoire dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (Programme des TET).

La mise à jour des [seuils salariaux par province et territoire](#) pour l'année 2025 est disponible sur le site internet du Programme des TET et a entré en vigueur le 27 juin 2025.

À compter du 27 juin 2025, les employeurs devront soumettre leur demande d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) sous le volet approprié en utilisant le seuil salarial à jour et en s'assurant de respecter les exigences du volet de programme qui s'appliquent. Notez que le [portail de l'EIMT en ligne](#) a également été mis à jour le 27 juin 2025. Le Programme des TET se base sur les données salariales de l'*Enquête sur la population* active de Statistique Canada pour établir les seuils salariaux par province et territoire. Le tableau des [seuils salariaux par province et territoire](#) est mis à jour une fois par an.

Le seuil salarial sert à déterminer si une demande d'EIMT doit être traitée selon le volet des postes à bas salaire ou celui des postes à haut salaire du Programme de TET. Les employeurs doivent soumettre une demande d'EIMT dans le [volet des postes à bas salaire](#) si le salaire offert au travailleur est inférieur au seuil salarial provincial ou territorial. De la même manière, une demande doit être faite dans le [volet des postes à haut salaire](#) si le salaire offert est égal ou supérieur au seuil.

À titre de rappel, les différents volets du Programme des TET contiennent des exigences et des obligations spécifiques pour les employeurs, tels que les efforts de recrutement, la durée de l'emploi et les exigences en matière de logement et de transport. Ces exigences sont conçues pour reconnaître l'impact de l'embauche des travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail dans certaines professions et industries canadiennes.

Nous vous encourageons à diffuser cette communication dans vos réseaux respectifs, ainsi qu'auprès de vos collègues ou de vos partenaires qui pourraient avoir besoin de cette information.

Si vous avez des questions au sujet du Programme des TET, veuillez consulter le site Canada.ca ou communiquer avec le [Centre de services aux employeurs](#).

4. Prolongation et fin de la suspension temporaire des exigences minimales pour l'affichage dans l'agriculture primaire

À compter du 1^{er} janvier 2026, le gouvernement du Canada rétablira l'obligation pour les employeurs de soumettre des preuves d'affichage lors du dépôt d'une demande d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) pour embaucher des travailleurs étrangers temporaires dans des postes de l'agriculture primaire dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (Programme des TET).

Pour assurer une transition, la suspension temporaire des exigences minimales en matière d’affichage pour [les postes en agriculture primaire](#) sera prolongée au-delà du 30 juin 2025 et ce jusqu’au 31 décembre 2025. Cela signifie que, jusqu’au 31 décembre 2025, les employeurs ne sont pas tenus de soumettre de preuves d’affichage avec leur demande d'EIMT.

Les employeurs sont tenus de poursuivre leurs efforts pour recruter des Canadiens et des résidents permanents, notamment parmi les personnes issues de groupes sous-représentés sur le marché du travail, tels que :

5. les jeunes vulnérables;
6. les peuples autochtones;
7. les nouveaux arrivants au Canada;
8. les personnes en situation d’handicap; et
9. les demandeurs d’asile ayant un permis de travail valide.

Aux fins d’inspection, les employeurs doivent continuer de conserver les documents prouvant leurs efforts de recrutement.

Nous vous encourageons à diffuser cette communication dans vos réseaux respectifs, ainsi qu’auprès de vos collègues ou de vos partenaires qui pourraient avoir besoin de cette information. Si vous avez des questions au sujet du Programme des TET, veuillez consulter [Canada.ca](#) ou communiquer avec le [Centre de services aux employeurs](#).

2. Le projet de loi C-5 Unité de l’économie canadienne

[Le projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d’œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada](#), a reçu la sanction royale le 26 juin 2025. De nombreuses dispositions de ce projet de loi sont d’intérêt pour le secteur de l’agriculture et de l’agroalimentaire. Le ministère prévoit organiser une réunion téléphonique avec le secteur cette semaine pour discuter des implications potentielles pour le secteur de l’agriculture et de l’agroalimentaire. De plus amples informations sur cet appel seront communiquées prochainement. La session commencera par une mise à jour du gouvernement, suivie d’une période de questions et réponses si le temps le permet.

3. Le Bureau de la concurrence publie la version définitive de ses lignes directrices sur les déclarations environnementales

Le [Bureau de la concurrence a publié les lignes directrices finales sur les](#)

[déclarations environnementales](#), c'est-à-dire les dispositions relatives à l'écoblanchiment.

4. **Programme Agri-science : Appel d'offres pour des projets de recherche et développement innovants dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

Le programme AgriScience continue d'accepter des demandes de financement à frais partagés pour soutenir des projets précommerciaux de science appliquée et de recherche et développement visant à trouver des solutions innovantes aux défis auxquels est confronté le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Parmi les exemples de projets approuvés dans le cadre de ce programme, citons le développement d'outils pilotés par l'intelligence artificielle pour déterminer le moment précis de l'application des fongicides; la conception de serres solaires à haut rendement énergétique pour les communautés du Nord; la production durable de CO₂ pour les fermes verticales grâce à la culture de champignons; et la mise au point d'une méthode de production de protéines de haute valeur (lactoferrine humaine recombinante) dans le soja de qualité alimentaire pour les marchés nutraceutiques et pharmaceutiques.

Les projets potentiels doivent être achevés avant **le 31 mars 2028**. Les parties intéressées peuvent consulter la [fiche d'information](#) du programme ou envoyer un courriel au programme à l'adresse aa.fc.agriscienceprogram-programmeagri-science.aac@agr.gc.ca pour obtenir de plus amples informations sur l'adéquation des projets avec les paramètres du programme.

5. **Résumé des activités des tables d'engagement sectoriel (TES) et des réunions à venir**

Le **résumé ci-joint** vise à donner un aperçu des activités des tables et des prochaines étapes pour juin 2025. Veuillez consulter ce [lien](#) pour plus d'informations sur les tables, les mises à jour des réunions et les membres.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et questions par écrit via le compte de la table ronde d'AAC aa.fc.roundtable-tableronde.aac@agr.gc.ca.

Division de la consultation du secteur
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Gouvernement du Canada

